

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 4 JUIN 2014

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membre absent excusé : Mme Véronique PHILIPPS, conseillère municipale donne procuration à Lucienne HAAS, adjointe du Maire.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation papier à la réunion du conseil municipal du 24 avril 2014, envoyée par le Maire aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. RYTHMES SCOLAIRES
4. URBANISME
5. RELAIS CULTUREL LA SALINE : SAISON CULTURELLE 2014/2015
6. PERSONNEL COMMUNAL
7. MANIFESTATIONS
8. AFFAIRES FINANCIERES
9. REPRESENTATION DE LA COMMUNE
10. DIVERS.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 avril 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY) approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 avril 2014.

- **Différentes réunions, rencontres et manifestations**

01.05.2014

- Inauguration de l'exposition internationale d'art contemporain « UNDERGROUND » - L'ART AU SERVICE DE LA PAIX dans les galeries du Fort de Schoenenbourg

06.05.2014

- rencontre avec Cathy WAGNER et Jacky GROSS, représentants des parents d'élèves concernant les rythmes scolaires

07.05.2014

- visite périodique des supermarchés ALDI et MATCH par la commission d'arrondissement pour la sécurité : avis favorable pour la poursuite des établissements

08.05.2014

- cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945 au monument aux morts suivie du verre de l'amitié à La Saline
- fête du sport et des associations organisée par l'OMACSL : belle réussite avec plus de 200 participants

09.05.2014

- réunion extraordinaire du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt sur les rythmes scolaires : décision de maintenir les cours du samedi matin (point à l'ordre du jour)
- assemblée générale de l'association Animation Evasion du Soultzerband

11.05.2014

- fête annuelle de la paroisse protestante

12.05.2014

- réunion du Syndicat des Eaux : installation des membres, indemnités de fonctions, délégations, désignation des membres de la commission d'appel d'offres ...

13.05.2014

- conférence « l'ouverture des frontières dans l'espace Schengen » à La Saline, animée par des élèves de la classe ABIBAC du lycée Schumann de Haguenau et organisée par la Résidence « Le Soultzerland » dans le cadre du mois de l'Europe en Alsace

14.05.2014

- présentation de l'EUREGIO-CELTIC à Schweigen, Deutsches Weintor. Cette organisation a pour objectif la promotion du tourisme dans un périmètre qui englobe le Rhin supérieur et qui va jusqu'en Franche Comté.
 - rencontre avec le Président du relais culturel de Wissembourg et par la suite avec le Maire de Wissembourg pour mener une réflexion sur la manière de faire vivre le spectacle vivant sur le territoire. Différentes instances, dont la Région, estiment que le spectacle vivant est du ressort de structures intercommunales. L'argent public étant de plus en plus rare, il faut voir comment mettre en place des synergies. A ce stade de la réflexion, il faut éviter de se cantonner aux deux relais culturels mais imaginer une démarche qui aille, en tout lieu à la rencontre du public, à l'image de ce que sait faire l'association « sur les Sentiers du Théâtre ».
- Le Maire rappelle également la volonté du gouvernement de créer des communautés de communes de 20 000 habitants minimum pour début 2017. La communauté de communes de l'Outre-Forêt n'atteignant pas ce chiffre, il faudra se tourner soit vers la Plaine du Rhin, soit vers le Pays de Wissembourg. Il rappelle que le Préfet avait préconisé un rapprochement avec le Pays de Wissembourg dans le schéma départemental de coopération intercommunale
- réunion du Syndicat Mixte du collège de l'Outre-Forêt avec élection du Président et des vice-Présidents :

Président : **Charles GRAF**, Maire de Retschwiller

Vice-Présidentes : **Lucienne HAAS**/Soultz-sous-Forêts, **Odile ROEHRIG**/ Oberroedern et **Marie-Louise ROTH**/Kutzenhausen

- Réunion du Syndicat du Seltzbach avec élection des Président et vice-Présidents :

Président : **Didier BRAUN**, Maire de Hoffen

Vice-Présidents : **Fabien ACKER**/Soultz-sous-Forêts et **Bertrand ROTT**/Hatten

15.05.2014

- Visite du canton par le Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Guy-Dominique KENNEL accompagné de Jean-Laurent VONAU, Vice-Président et conseiller général du canton. Réunion avec l'ensemble des Maires et Maires délégués du canton à la salle socio-culturelle de Hunspach. Etaient notamment à l'ordre du jour les réformes territoriales en cours et les incertitudes qui planent sur le futur paysage institutionnel. Après une large introduction du Président du Conseil général, puis un état des lieux des communes par leurs Maires respectifs, la réunion s'est achevée sur un aperçu du futur contrat de territoire pour la communauté de communes de l'Outre-Forêt pour la période 2015-2017 : réduction de l'enveloppe globale de 10%, disparition des aides de fonctionnement, concentration de l'action du département sur les aides à l'investissement avec le souhait d'un équilibre entre l'enveloppe à destination de la communauté de communes et celle à destination des communes. Les taux de subventionnement deviennent indicatifs et la décision finale du montant de l'aide aux différents projets fera l'objet d'une concertation entre communes, communauté de communes et département. L'enveloppe des dotations aux bourgs centres ne sera plus fléchée mais mise à disposition de l'ensemble de la communauté. Le plan vélo est intégré dans le contrat de territoire ...

L'après-midi était consacré à la visite du site de géothermie ECOGI à Rittershoffen

16.05.2014

- assemblée générale de l'Association de Charité de Soultz-sous-Forêts
- assemblée générale de l'Association REUSSIR de Woerth avec en discussion la destination à donner à l'ancienne propriété DANGLER rue de la Bergerie, propriété de la commune. Elle est composée de 2 bâtiments dont une maison qui pourrait héberger l'équipe d'insertion et un bâtiment annexe, en très mauvais état, qui pourrait être destiné à une épicerie sociale

17.05.2014

- rencontre d'information avec les Maires d'Alsace à la maison de la Région à Strasbourg

19.05.2014

- mise en œuvre de résidences seniors sur le territoire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, dotées d'un minimum de services, à destination des personnes âgées souhaitant intégrer un logement adapté sans aller jusqu'à la maison de retraite. Un projet de résidence seniors est en cours de discussion à Betschdorf.

Eric HUBERT précise que la maison de retraite de Betschdorf dispose déjà de trois appartements au sein même de la structure mais qu'ils sont peu utilisés.

20.05.2014

- rencontre avec les clients de la gare de Soultz-sous-Forêts organisée par la SNCF et la Région, pour recueillir les attentes et suggestions des usagers et informer sur la poursuite des travaux de Vendenheim avec un service réduit durant 7 semaines cet été
- réunion avec les forains de la kirwe – point à l'ordre du jour
- assemblée générale de l'agence de développement du tourisme du Bas-Rhin (ADT 67) dans les locaux du musée d'arts modernes de l'entreprise Würth à Erstein
- séance d'installation de l'amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts :
 - Président : **Pierre MAMMOSSER**, Maire de Soultz-sous-Forêts
 - Vice-Présidents : **Charles GRAF**, Maire de Retschwiller et **Claude PHILIPPS**, Maire d'Oberroedern

21.05.2014

- visite périodique du supermarché LECLERC par la commission d'arrondissement pour la sécurité : avis favorable à la poursuite de l'établissement

- réunion de travail du CDAD (conseil départemental d'accès au droit) à la mairie de Wissembourg en vue d'examiner la possibilité d'implantation d'un réseau d'antennes d'aide juridique en Alsace du Nord, en présence de Monsieur STOESSLER, nouveau Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. L'idée d'implantation d'une telle antenne à Soultz-sous-Forêts avait déjà été lancée il y a un an. Par ailleurs une antenne a déjà existé à Wissembourg sous l'égide de la communauté de communes mais elle a été fermée. Une seule antenne à Lauterbourg est actuellement opérationnelle mais sa fréquentation n'est pas satisfaisante. Les participants à la réunion ont proposé de mettre en place un réseau de permanences, à Lauterbourg, Soultz-sous-Forêts et Wissembourg, ouvertes mensuellement à tour de rôle. Ce dispositif doit permettre de conjuguer la proximité avec une fréquence acceptable et un coût maîtrisé. Le conseil départemental d'accès au droit devra faire des propositions concrètes aux communes concernées.
- réunion d'installation du CCAS de Soultz-sous-Forêts qui s'est doté de deux vice-Présidentes : Catherine LECOUFFE et Claire CARRARO-LIEVRE. Ses compétences sont multiples mais son action à Soultz-sous-Forêts est surtout centrée sur l'aide directe aux familles en difficulté et sur l'aide alimentaire en particulier pour les familles ayant recours aux épiceries sociales des associations REPARTIR et CARITAS. Le budget primitif pour 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à 9 500 €, le budget principal de la commune attribuant 6 500 €
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt avec à l'ordre du jour la prolongation de six mois de la convention avec la MSA pour le dispositif « Relais services à la population », mise en place du planning des réunions 2014, constitution des différentes commissions, validation des bilans financiers 2013 des structures gérées par les AGF, transfert de la halte-garderie à Soultz-sous-Forêts à Hohwiller ...

22.05.2014

- Visite de l'AFPA par Claude STURNI, Député-Maire d'Haguenau. Ce centre de formation professionnelle pour adultes constitue un point d'appui dans la région et un avantage, souvent sous-estimé, pour notre commune

23.05.2014

- assemblée générale de l'association de défense et de promotion de la ligne ferroviaire
- assemblée générale du SYCOPARC pour l'élection de membres du conseil syndical. Christian KLIPFEL précise que l'Alsace du Nord y est bien représentée

24.05.2014

- forum d'accompagnement des collectivités organisé par le Conseil Général du Bas-Rhin

25.05.2014

- élections européennes

28.05.2014

- rencontre avec le Maire de Wissembourg

30.05.2014

- réunion de la commission scolaire pour les rythmes scolaires – point à l'ordre du jour

3.06.2014

- assemblée générale de l'Association au pays d'accueil des villages traditionnels d'Outre-Forêt

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Pôle scolaire et de la petite enfance

– Avenant n° 1 au lot 10 – SERRURERIE METALLERIE

L'avenant n° 1 au lot 10 – SERRURERIE METALLERIE d'un montant de 873 € HT émanant de l'entreprise MULLER-ROST/Wintzenheim concerne des travaux en plus et en moins :

Travaux en plus : trappes coupe-feu 2 heures pour accès au vide-sanitaire avec dépose des trappes existantes et mise en place d'un ferme porte sur la porte de la chaufferie, pour un montant de 2 503 € HT

Travaux en moins : porte chaufferie et accessoires prévus dans le marché initial pour un montant de – 1 630 € HT.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 19 000 € HT à 19 873 € HT (23 771,60 € TTC), soit une augmentation de 4,59 % par rapport au marché initial.

Cet avenant concerne des travaux en commun et sera partagé entre la commune et la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

– Avenants n° 5 et 6 au lot 17 – ELECTRICITE

• Avenant n° 5 au lot 17 – ELECTRICITE

L'avenant n° 5 au lot 17 – ELECTRICITE d'un montant de 200 € HT émanant de l'entreprise EIE/Haguenau concerne des travaux de déplacement des équipements existants et du réseau électrique suite au déplacement de la porte coupe-feu de la circulation de l'étage.

Cet avenant représente une augmentation de 0,09% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants antérieurs, le montant du marché est porté de 225 000 € HT (269 100 € TTC) à 236 112,68 € HT (282 390,77 € TTC), soit une augmentation de 4,94 %.

Cet avenant est à la charge de la commune dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment existant (phase 2 des travaux).

• Avenant n° 6 au lot 17 – ELECTRICITE

L'avenant n° 6 au lot 17 – ELECTRICITE d'un montant de 721,57 € HT émanant de l'entreprise EIE/Haguenau concerne des travaux de remise en état de l'éclairage de sécurité suite à la vérification des installations électriques par le bureau de contrôle.

Cet avenant représente une augmentation de 0,32% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants antérieurs, le montant du marché est porté de 225 000 € HT (269 100 € TTC) à 236 834,25 € HT (283 253,76 € TTC), soit une augmentation de 5,26 %.

Cet avenant est à la charge de la commune dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment existant (phase 2 des travaux).

2. Jardin de la Saline

Lors de l'élaboration du PLU les services de l'Etat avait acceptés de définir les aléas d'inondation de l'emprise du Jardin de La Saline sur la seule hauteur d'eau. Cette décision avait amené la commune à acquérir les terrains Sturm et, ultérieurement, à lancer le projet de Jardin de La Saline.

Dans le cadre de la levée de la zone de servitude de projet pour concrétiser la première phase du Jardin de La Saline, les services de l'Etat sont revenus sur leur engagement initial. Ils exigent maintenant, pour la définition des aléas d'inondation, la réalisation d'une étude lourde permettant, en complément de la hauteur d'eau, d'évaluer la vitesse d'écoulement d'une crue centennale. Selon les premières informations recueillies auprès des services de l'Etat il s'agit d'une étude pouvant durer plus de quatre mois et approcher les 15.000 €. Une réunion avec les services de l'Etat est prévue le 18 juin 2014 afin de préciser les choses. Les interlocuteurs de la DDT (Direction Départementale des Territoires), spécialistes du domaine, se sont tout de même montrés confiant quant à la

constructibilité du terrain en question, du moins pour la pharmacie. Le dossier du pôle de santé est plus complexe puisqu'une infrastructure de ce type a vocation à accueillir des publics fragiles.

Cette nouvelle péripétie imposée par l'Etat risque néanmoins de remettre en question le projet de déplacement de la pharmacie pour deux raisons : le délai puisque il y a une date butoir au 31 décembre 2015, et un risque, même s'il est minimisé par la DDT, sur la constructibilité du terrain.

Le Maire, après discussion avec le pharmacien, a donc présenté au conseil municipal « un plan B » qui consisterait à construire la nouvelle pharmacie sur le parking se trouvant à gauche du relais culturel la Saline, côté gare. Seulement ce parking fait partie du domaine public de la Ville et il faudrait entamer des démarches pour le déclasser, et par la suite créer des parkings à l'arrière, sur le terrain Sturm.

A la question de plusieurs conseillers municipaux demandant pourquoi le pharmacien ne s'intéresse pas aux propriétés « vendables » sur le secteur, le Maire répond que celui-ci a systématiquement étudié toutes les possibilités.

Pour Céline GEFFROY le plan B encastre la pharmacie. Elle rappelle qu'il est prévu d'augmenter la population, il ne faudrait donc pas supprimer les infrastructures en place.

Pour Eric HUBERT l'implantation de la pharmacie à cet endroit modifie en profondeur la vision urbanistique que l'on a eue du projet. Il précise par ailleurs que l'ARS (Agence régionale de santé) n'acceptera pas la délocalisation de la pharmacie hors du centre-ville.

Pour Christophe HECKMANN, cette implantation dénaturerait totalement la vision de l'ensemble.

Le conseil municipal :

- par 4 voix pour et 19 voix contre rejette le plan B (implantation de la pharmacie sur le parking de La Saline)
- vote à l'unanimité une ligne de crédit de 15 000 € pour lancer l'étude d'inondabilité.

3. Terrain derrière le presbytère catholique

Le Maire informe le conseil municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'une offre pour les travaux derrière le presbytère catholique : HEIBY & FILS/Soultz-sous-Forêts, HERRMANN/Surbourg et FENNINGER/Hagenau. Il présente donc à l'assemblée les deux offres réceptionnées, l'entreprise HERRMANN n'ayant pas répondu :

DESIGNATION DES TRAVAUX	HEIBY & FILS (HT)	FENNINGER (HT)
Travaux de remise en état du terrain après chantier pôle scolaire	3 675,00 €	2 550,00 €
Décapage gravats	225,00 €	600,00 €
Décompactage, bêchage	600,00 €	150,00 €
Mise en forme, fraisage et engazonnement	2 850,00 €	1 800,00 €
Travaux de démolition et préparation	1 646,00 €	1 320,00 €
Arrachage haie de thuyas	266,00 €	300,00 €
Dépose grillage existant	455,00 €	250,00 €
Démolition mur pour nouvel accès	325,00 €	250,00 €
Abattage arbres	450,00 €	400,00 €
Manutention pierres de taille	150,00 €	120,00 €
Clôture et divers	13 792,00 €	15 035,50 €
Clôture idem le long du chemin cyclo-piétons	2 880,00 €	2 604,00 €
Clôture barreaudée de type Oobamboo	9 300,00 €	7 734,00 €
Fourniture et pose de bordures	280,00 €	241,00 €
Fourniture et mise en place géotextile et gravillons (traitement pieds de clôture)	--	750,00 €

Pelouse stabilisée pour stationnement (mélange terre végétale, sable et concassé 8/11 ép. 15 cm, engazonnement)	520,00 €	--
Terre-pierre (idem Bruehl)	--	1 606,50 €
Accès prairie chevaux (stabilisé léger)		
▪ Fourniture et mise en place d'un concassé 0/32 ép. 25 cm avec compactage	432,00 €	--
▪ Décaissement, remblai (mise en place concassé ép. 25 et damage par couche)	--	1 750,00 €
Fourniture et pose gaines diam 63 mm	380,00 €	350,00 €
TOTAL	19 113,00 €	18 905,50 €

Il est précisé que l'entreprise HEIBY & FILS n'a pas proposé l'aménagement avec terre-pierre et que l'entreprise FENNINGER prévoit l'évacuation des gravats, concassé et gravier sur le site de la commune, à l'arrière du parc du Bruehl avec mise en forme sur place pour création de plate-forme.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les devis présentés prévoient une clôture barreaudée (idem Sonnenhof), alors que l'ancienne assemblée avait opté pour un grillage rigide avec une haie d'ifs. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur le type de clôture pour la séparation côté rue des Ecoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) décide la mise en place d'une clôture barreaudée de type Oobamboo.

Concernant le coloris de la clôture, trois propositions sont faites : aspect rouille, gris anthracite ou vert.

Le conseil municipal, par six voix pour l'aspect rouille, neuf voix pour le gris anthracite, cinq voix pour le vert et trois abstentions, retient le coloris gris anthracite.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise la moins-disante avec engagement ferme du délai d'intervention, après chiffrage d'un aménagement terre-pierre par l'entreprise HEIBY et de l'évacuation par l'entreprise FENNINGER.

4. Charte graphique et bulletins municipaux 2014

Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour des prestations suivantes :

- Création d'une charte graphique et élaboration d'une maquette du bulletin municipal qui seront utilisées pendant toute la durée du mandat électif 2014-2020
- Conception et réalisation du bulletin municipal pour les deux éditions de 2014 (juillet et décembre)
- Impression du bulletin municipal et livraison pour les deux éditions de 2014.

Il sera également demandé au candidat retenu la cession, sans supplément, des droits d'utilisation des éléments graphiques de la maquette pour leur utilisation sur tous les supports de communication officiels de la Ville de Sultz-sous-Forêts (site Internet, format PDF, brochures annexes et autres sur demande).

Le Maire projette la maquette réalisée par l'imprimerie VALBLOR, les imprimeries FRANCOIS et SCHEUER ont transmis des exemplaires de support qu'elles ont conçus, ainsi que les différentes propositions de prix.

Pour Eric HUBERT il s'agit de la carte de visite de la commune

Christian KLIPFEL interroge sur l'usure de la charte graphique actuelle

Pour Marie-José SCHALLER la présentation de la maquette est intéressante, mais émet quelques réserves quant à l'impression de texte sur fond couleur.

Le conseil municipal définit les critères pour la pré-charte :

- Une conception de modernité
- Plus représentative par rapport à ce qu'est devenue la Ville
- Choix de couleurs à définir.

La demande pour un « relooking » de la charte actuelle a également été faite.

Le Maire propose de solliciter l'imprimerie SCHEUER pour la réalisation d'une pré-charte en prenant en compte la demande exprimée et propose de déléguer la décision finale à la commission communication, démarche participative et évènementiel qui rendra compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

POINT 3 : RYTHMES SCOLAIRES

Après bien des discussions entre la municipalité et les conseils d'écoles, et la délibération du conseil municipal du 8 janvier 2014, un horaire final avait été arrêté et transmis aux services du rectorat. Il a été validé par le conseil municipal dans sa séance du 5 février 2014.

Cette organisation impliquait deux dérogations : une dérogation pour pouvoir placer la cinquième matinée de cours au samedi et une autre pour dépasser les 5 heures 30 de cours les mardi et jeudi.

Le Maire projette les horaires des cours et des temps d'animations périscolaires proposés :

	<i>Horaires d'enseignement du matin</i>	<i>Horaires d'enseignement de l'après-midi</i>	<i>Temps d'animations périscolaires (facultatif)</i>	<i>Durée d'enseignement</i>
Lundi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 00	15 h – 16 h	4 h 45
Mardi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 00	-	5 h 45
Jeudi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 00	-	5 h 45
Vendredi	8 h 15 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 00	15 h – 16 h	4 h 45
Samedi	8 h 30 – 11 h 30	-	-	3 h 00

Entretemps le collège a décidé de maintenir ses cours le samedi matin. Ceci a amené les services académiques à valider la dérogation concernant le samedi pour les écoles de Soultz-sous-Forêts. La deuxième dérogation a, dans le même mouvement, également été accordée.

Restait à voir s'il ne fallait pas revoir encore une fois ces horaires, et notamment de dégager des après-midi entiers, solution permise par le décret complémentaire pris par le ministre Hamon le 7 mai 2014. La commission scolaire du 30 mai a répondu par la négative.

Le Maire demande au conseil municipal d'entériner cette décision.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'organisation des temps d'animations périscolaires (TAP) les lundi et vendredi de 15 h à 16 h.

Pour être pleinement opérationnel à la rentrée, il faut mettre en œuvre les TAP. Cela va notamment nécessiter un questionnaire auprès des parents afin de pouvoir évaluer le nombre d'enfants qui

voudront bénéficier de ces activités dont la liste commence à s'étoffer pour l'école élémentaire : chant choral, musique, travail sur le bois, photographie, poterie, danse, ... Concernant l'école maternelle on s'oriente vers une simple garderie. Des discussions devront être ouvertes avec les ATSEM pour assurer ce service matin et soir.

L'encadrement peut se faire :

- soit dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement (1 encadrant pour 18 jeunes de plus de 6 ans et pour 14 jeunes de moins de 6 ans, qualification des encadrants, direction si plus de 80 enfants ...) subventionné par la CAF
- soit dans un mode non soutenu par la CAF dans laquelle la commune fixe les modalités en s'assurant du bon déroulement des activités et la sécurité des enfants. Les animateurs n'interviendraient pas bénévolement, mais seraient rémunérés.

La question de la participation financière doit également être arrêtée par le conseil municipal : participation symbolique et contribution aux coûts des matériaux pour l'école élémentaire, gratuité pour l'école maternelle ?

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

1. sur l'encadrement dans un mode non soutenu par la CAF
2. sur une participation financière des parents pour les enfants de l'école élémentaire et propose 5 €/enfant/trimestre
3. sur une contribution aux coûts des matériaux utilisés.

Il s'ensuit un large débat :

Céline GEFROY comprend l'idée d'une participation mais estime que l'école est gratuite. Elle se prononce donc contre. Lucienne HAAS répond que l'enseignement est gratuit et que la contribution au coût des matériaux utilisés serait symbolique

Eric HUBERT est gêné par la participation surtout pour les parents qui ne pourront pas offrir d'activités à leurs enfants. Il est opposé à une quelconque contribution pour matériaux

Cathy WAGNER précise que les TAP ne sont pas destinés à une certaine catégorie de personnes, mais à l'ensemble des élèves

Christian KLIPFEL estime qu'il ne faut pas encore alourdir la charge de travail en demandant deux participations, une participation financière et une contribution pour matériaux et propose un montant forfaitaire pour l'ensemble

Pour José POZUELO il faut offrir la possibilité à tous les enfants de profiter des TAP et estime que la préinscription est un élément clé.

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité sur l'encadrement des TAP dans un mode non soutenu par la CAF
- à l'unanimité moins deux voix contre (Céline GEFROY et Eric HUBERT) et deux abstentions (Fabien ACKER et Anne ZYTO) pour une participation de 5€/enfant/trimestre.

Le conseil municipal, par cinq voix pour, seize voix contre et deux abstentions (Fabien ACKER et Michèle CECCHINI) rejette la contribution aux frais des matériaux utilisés.

POINT 4 : URBANISME

1. Droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, par délibération du 5 mars 2014, avait renoncé à faire valoir son droit de préemption urbain pour l'immeuble sis 20 rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts.

Le vendeur, la Caisse d'Épargne est également propriétaire d'une quote-part indivise d'une moitié de la parcelle cadastrée section 1 n° 15 qui est un chemin d'accès aux propriétés 18 et 20 rue des Barons de Fleckenstein. Cette quote-part indivise n'avait pas été mentionnée dans la déclaration adressée par le notaire, Maître KREBS de Strasbourg.

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'ensemble de la propriété.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 1 n° 261/14 lieudit « 20 rue des Barons de Fleckenstein » d'une contenance de 2,01 ares
- quote-part indivise d'une moitié relative à la parcelle cadastrée section 1 n° 15.

POINT 5 : RELAIS CULTUREL LA SALINE – SAISON CULTURELLE 2014/2015

1. Programmation

Concernant la programmation, le Maire informe le conseil municipal que le comité de pilotage des activités culturelles se réunira le jeudi 12 juin 2014 à 20 h 30. Le budget alloué à la saison culturelle sera conforme aux années précédentes. Il fait part à l'assemblée que lors de la saison 2013/2014 la fréquentation moyenne par spectacle était de 122 personnes/séance. Dans le cadre de la nouvelle programmation il est prévu une manifestation intitulée « les mardis du grand écran » qui consiste à réaliser une projection chaque mardi (cinéma adultes, cinéma enfants, connaissance du monde ...). Les spectacles grand public seront programmés les vendredis ou samedis soirs.

2. Tarifs

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, fixe les tarifs pour la saison culturelle 2014/2015 comme suit :

SPECTACLES – CONFERENCES - CINEMA	2014/2015
Spectacles tout public	
Tarif plein	14 €
Tarif réduit (-18 ans, Rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN, groupe à/p de 10 personnes)	11 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaire carte)	5,50 €
Enfant (- 15 ans)	5,50 €
Spectacles scolaires (maternelles/élémentaires)	
Tarif plein	8 €
Tarif réduit ((-18 ans, Rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN, groupe à/p de 10 personnes)	6,50 €
Scolaire avec transport	6,50 €
Scolaire sans transport	4,50 €
Connaissance du Monde	
Plein	7 €
Réduit (-18 ans, Rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN)	6,50 €
Enfant (- 15 ans)	4,50 €
Cinéma	
Plein	5 €
Enfant (- 15 ans)	3 €

ABONNEMENTS	2014/2015
Connaissance du Monde (4 conférences)	
Tarif plein	24 €
Tarif réduit (-18 ans, Rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN)	22 €
Spectacles	
Tarif plein	
Forfait 3 spectacles	40,50 €
Forfait 4 spectacles	48 €
Forfait 5 spectacles	55 €
Forfait 6 spectacles	63 €
Forfait 7 spectacles	70 €
Forfait 8 spectacles	76 €
Forfait 9 spectacles	81 €
Forfait 10 spectacles	85 €
Tarif réduit	
Forfait 3 spectacles	31,50 €
Forfait 4 spectacles	40 €
Forfait 5 spectacles	47,50 €
Forfait 6 spectacles	54 €
Forfait 7 spectacles	59,50 €
Forfait 8 spectacles	64 €
Forfait 9 spectacles	67,50 €
Forfait 10 spectacles	70 €

REVUE DE LA CHOUCROUTERIE	2014/2015
Tarif plein	23 €
Tarif réduit (handicapés, abonnés SDN, groupe à/p de 10 personnes)	21 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaire carte)	5,50 €
Enfant (- 15 ans)	5,50 €

LOCATIONS	2014/2015
Ciné-club de Wissembourg	
- Ciné regards	220 €/séance
- Ecole et cinéma	140 €/demi-journée
APAA fait son cinéma	150 €/séance

POINT 6 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanches et jours fériés au personnel communal pour le mois de mai 2014 :

- Personnel technique : 2 heures supplémentaires de dimanche et jour férié à Thomas GORGUS et 4 heures supplémentaires de dimanche et jour férié à Eric KREISS pour leur intervention lors de la cérémonie commémorative du 8 mai 2014

- Personnel administratif : 2 heures 30 supplémentaires de dimanche à Muriel HEBTING, Valérie HENTSCH et Catherine STRASSEL pour leur participation aux élections européennes du 25 mai 2014.

2. Heures complémentaires – personnel à temps non complet

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné un courriel de la part du trésorier du Soultz-sous-Forêts rappelant les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet. La durée hebdomadaire de service afférente à un emploi à temps non complet est strictement définie dans la délibération créant l'emploi et aucune disposition réglementaire ne prévoit l'indemnisation des heures réalisées au-delà de la durée hebdomadaire de service. La pratique des heures complémentaires constitue une simple tolérance qui ne repose sur aucun texte réglementaire mais sur des réponses ministérielles concordantes. Seules des circonstances exceptionnelles fondées sur des nécessités de service peuvent justifier le recours à des heures complémentaires.

Selon la réponse du ministre de la fonction publique du 3 février 2003, *« un fonctionnaire à temps non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe, sera rémunéré sur la base horaire résultant d'une proratisation de son traitement tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet ... »*

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer, par délibération, la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les agents titulaires et stagiaires à temps non complet à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou de la Directrice générale des services. Les agents concernés relèvent des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut dépasser 35 heures par semaine, cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

3. Festival d'Avignon

Suite à la demande faite par Malou FROESEL, directrice du relais culturel la Saline, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'intéressée à participer au festival d'Avignon du 15 au 22 juillet 2014 et décide de prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration comme suit :

- prise en charge des frais de transport sur la base du prix du billet de train en 2^e classe aller-retour Soultz-sous-Forêts/Avignon
- frais d'hébergement (7 nuitées avec petit-déjeuner) pour un montant maximum de 60€/nuit
- 2 repas par jour pendant 8 jours.

Le remboursement des frais d'hébergement et de repas se feront sur présentation des justificatifs.

Point 7 : Manifestations

1. Exposition artistique « Parcours des Arts »

Deux artistes locaux, Sophie DIETENBECK, peintre et Raymond FRANK, aquarelliste, avec le soutien logistique de l'Association Arts et Peinture de Soultz-sous-Forêts organisera une exposition artistique intitulée « Parcours des Arts » à Soultz-sous-Forêts les 28 et 29 juin 2014, qui va se présenter sous forme de galerie à ciel ouvert dans la cour de la Mairie et se prolonger sur le sentier piétonnier le long du Froeschwillerbach. Des artistes locaux, nationaux et internationaux seront présents.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Arts et peinture de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de cette manifestation.

2. Rencontres internationales du cinéma d'animation de Wissembourg

Le Maire informe le conseil municipal que la prochaine édition des RICA (rencontres internationales du cinéma d'animation) de Wissembourg aura lieu du 17 au 25 novembre 2014. Cette manifestation est organisée par le Ciné-club de Wissembourg et se déroule tous les 2 ans. Elle est prévue dans cinq lieux d'Alsace du Nord : la MAC de Bischwiller, les salles de Lauterbourg et de Soufflenheim, le relais culturel La Saline et la Nef de Wissembourg. L'édition 2012 avait une fréquentation de 7600 spectateurs.

Le bilan global prévisionnel s'élève à 90 500 € et l'association sollicite une subvention de 2 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Ciné-club de Wissembourg pour l'organisation des Rencontres internationales du cinéma d'animation qui se dérouleront du 17 au 25 novembre 2014.

3. Tarifs de la kirwe

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a organisé une rencontre avec l'ensemble des forains présents à la kirwe de Soultz-sous-Forêts, destinée à discuter des tarifs appliqués, de l'emplacement de la kirwe, des animations ... Tous les forains étaient présents.

L'emplacement de la kirwe au centre-ville, sur la place du Général de Gaulle est idéal pour tous. Les forains souhaiteraient, en plus des animations du dimanche soir et du lundi soir, une animation le samedi soir, car le samedi est une journée très faible en terme de recettes. L'ouverture des manèges le vendredi soir lors du marché hebdomadaire est également reconduite.

Le chiffre d'affaires n'est pas en adéquation avec les droits de place demandés. Malgré un gel des tarifs depuis plusieurs années les tarifs à Soultz-sous-Forêts sont très nettement supérieurs aux tarifs des autres communes alors qu'en 2008/2009 Soultz-sous-Forêts était dans la bonne moyenne. En plus, en 2013 la météo était très défavorable.

Le conseil municipal, par délibération du 4 septembre 2013, a accordé une réduction de 20% sur les droits de place payés en 2013 à valoir sur les droits de place 2014.

Pour assurer la pérennité de la kirwe, le Maire propose au conseil municipal :

1. de baisser les tarifs de la kirwe de 40 % en 2014
2. d'aligner le tarif du mini-skooter sur le manège pour enfants.

Il projette le tableau rappelant les tarifs 2013, la réduction accordée en 2013 (à valoir sur les tarifs 2014), la proposition des tarifs 2014 (avec réduction de 40 %) et enfin la somme à payer pour chaque attraction :

ATTRACTIONS	TARIFS 2013	REDUCTION 2013 (20% à valoir sur les tarifs 2014)	TARIFS 2014 (tarif 2013 - 40%)	A PAYER EN 2014
auto skooter	400 €	80 €	240 €	160 €
mini-skooter	190 €	38 €	87 €	49 €
circuit des neiges (chenille)	400 €	80 €	240 €	160 €
manège pour enfants	145 €	29 €	87 €	58 €
trampoline	100 €	20 €	60 €	40 €
piscine bulle sur eau	70 €	14 €	42 €	28 €
mare aux canards (petit stand)	35 €	7 €	21 €	14 €
stands divers (confiserie, tir,	70 €	14 €	42 €	28 €

loterie, jeux d'adresse, pêche...)				
divers appareils	145 €	29 €	87 €	58 €
gaufres - crêpes - boissons - glace	70 €	14 €	42 €	28 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), décide :

- de fixer les tarifs de la kirwe pour 2014 au tarif 2013 - 40%
- d'aligner le tarif du mini-skooter sur le tarif manège pour enfants à compter de 2014.

4. Tarif de location du chapiteau (Bruehl)

Le conseil municipal, sur proposition du maire, fixe le tarif de location du chapiteau à 100 €, avec accès aux sanitaires du club-house tennis-pétanque.

POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Décisions modificatives

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- un virement de crédit de 1 500 € de l'article 6615 à l'article 627, pour le paiement des frais de mise en place de la ligne de trésorerie
- le vote d'un crédit de 4 418,00 € en dépenses et en recettes d'investissement, au chapitre 041 - article 2762 (dépenses) et article 21318 (recettes), concernant le reversement de la TVA par l'ES pour le déplacement d'ouvrage du pôle des services.

Ces décisions modificatives tiennent lieu de pièces justificatives à l'appui du compte de gestion.

2. Dépenses de restauration des élus

Le Maire informe le conseil municipal que par jugements des 13 octobre et 10 novembre 2011, la Chambre régionale des comptes de Lorraine a estimé que les dépenses de restauration correspondant à des frais de mission ou de représentation d'élus devaient s'imputer soit au compte 6532 « frais de missions des élus » soit au compte 6536 « frais de représentation du Maire » et qu'elles devaient être autorisées par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des dépenses de restauration dans le cadre de ses fonctions et pour la durée de son mandat.

POINT 9 : REPRESENTATION DE LA COMMUNE

1. Renouvellement des membres du bureau des associations foncières de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller

Le bureau de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts est arrivé à son terme le 23 avril 2014, celui de Hohwiller arrivera à son terme le 25 novembre 2014.

Le Maire rappelle que le bureau de l'Association Foncière est composé, outre le Maire, de trois propriétaires membres titulaires et 2 propriétaires membres suppléants désignés par le conseil municipal, la Chambre d'Agriculture désignant également le même nombre de membres. Il faut éviter la double désignation d'une même personne.

En concertation avec Philippe SPIELMANN, délégué de la Chambre d'Agriculture, le Maire propose au conseil municipal la désignation des membres suivants pour l'association foncière de Soultz-sous-Forêts :

Membres titulaires : Fabien ACKER, Dominique STOHR, Christian WAGNER

Membres suppléants: Madeleine GUTMANN, Alfred RINCKEL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres proposés.

Pour le bureau de l'association foncière de Hohwiller, la désignation des membres est reportée à l'automne.

2. Nomination d'un correspondant défense

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Lucienne HAAS, 1^{ère} adjointe au Maire, correspondant défense de la Ville de Soultz-sous-Forêts.

POINT 10 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

Le Directeur académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin a pris les mesures suivantes pour l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts :

- retrait d'un demi-poste d'enseignant du 1^{er} degré (0,50 enseignement en allemand) pour une section
- création d'un poste d'enseignant de 1^{er} degré élémentaire bilingue
- création d'un poste en CLIS.

A la rentrée 2014, l'école se composera de 6 classes élémentaires monolingues, 3 classes élémentaires bilingues et d'une CLIS.

Prochaines réunions et manifestations

– Manifestations

- mercredi 11 juin 2014 : marché trimestriel rue du Frohnacker
- vendredi 13 juin 2014 à 19h30 : fête du collège de l'Outre-Forêt à La Saline
- samedi 14 juin 2014 : courses populaires de Soultz-sous-Forêts avec feu de la Saint Jean
- samedi 21 juin 2014 : fête de la musique sur le parvis de La Saline
- samedi 28 et dimanche 29 juin 2014 : Parcours des Arts
- dimanche 29 juin 2014 : fête de la moto organisée par les Free Riders

– Réunions de commissions

- jeudi 5 juin 2014 à 20 h : réunion de la commission consultative de Hohwiller
- mardi 10 juin 2014 à 18h30 : conseil d'école de l'école élémentaire
- mercredi 11 juin 2014 à 18 h : réunion de la commission communication, démarche participative et évènementiel
- jeudi 12 juin 2014 à 20h30 : réunion du comité de pilotage des activités culturelles
- vendredi 13 juin 2014 à 18 h : réunion de la commission fleurissement

– Réunions du conseil municipal

- vendredi 20 juin 2014 à 19 h : réunion du conseil municipal en vue de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- mercredi 2 juillet 2014 à 20h15 : réunion du conseil municipal